causes que je ne saurais imputer à crime au Gouvernement, ni les recherches de ce comité, ni le rapport qu'il a dressé n'ont été aussi approfondis que je l'aurais désiré. Si, comme je le crois, la Chambre, au cours de la session, est saisie d'une mesure légis-lative tendant à effectuer la réforme préconisée, le Gouvernement, j'en ai la certitude, se convaincra que les députés de la gauche sont parfaitement disposés à se dépouiller de tout esprit de parti dans l'étude et la délibération de cette mesure, afin de faire inscrire dans notre code de lois des prescriptions de nature à assurer la réforme des abus signalés par l'honorable motionnaire. Pour mon propre compte, j'abonde absolument dans le sens des observations présentées par le ministre de la Justice du jour, au cours de la session dernière. La loi qui figure dans nos statuts, somme toute, contient d'assez bonnes prescriptions; mais, malheureusement, l'embarras c'est que nous ne sommes pas toujours sûrs de son application. J'ai déjà exprimé mon avis sur l'amendement le plus important, et le plus nécessaire peut-être à apporter à la loi, et j'incline encore à persévérer dans cette attitude : c'est la création d'un représentant du ministère public, d'un substitut du ministre de la Justice, soustrait à l'influence des deux partis politiques, tant celle du Gouvernement que celle de l'opposition et qui aurait mission de faire enquête sur ces abus et de se prononcer sur les affaires, que, pour une raison quelconque, ni le Gouvernement ni l'opposition ne se soucierait de faire la lumière.

J'aborde maintenant un sujet auquel l'honorable député motionnaire a donné quelques développements. Disons-le ici, lorsqu'il s'étend sur la prospérité du pays, nous sommes tous d'accord avec lui ; mais quand il affirme que toutes les dépenses publiques sont marquées au coin de la sagesse et de la prudence, nous ne saurions nous ranger à son avis, et à l'appui de notre affirmation, nous pouvons invoquer le témoignage d'un serviteur de l'Etat, aujourd'hui re-traité, après avoir longtemps exercé ses fonctions au ministère des Finances, où il a acquis une expérience unique dans son genre. Il a servi l'Etat sous tous les premiers ministres du Canada qui se sont succédé depuis l'établissement de la confédération; il a exercé ses fonctions sous tous les ministres des finances qui ont détenu ce portefeuille depuis l'origine de la confédération jusqu'aujourd'hui, à une exception près; or, à peine cet ancien serviteur public a-t-il pris sa retraite qu'il se hâte de jeter le cri d'alarme et de mettre sur leurs gardes et le peuple et le Gouvernement canadiens. Je cite:

Un peu de fanfaronnade et de prodigalité. soit ; mais le Canada dépense trop.

Tous ceux qui connaissent M. Courtney savent la modération dont toutes ses affirmations portent invariablement le cachin.

et lorsque pareilles paroles tombent de ses lèvres, il importe que le Gouvernement et le pays se demandent s'il ne faut pas tenir compte de ses avertissements et de faire halte dans cette voie de prodigalités.

M. Courtney ajoute:

Tous nos efforts doivent converger vers l'économie et il faut faire halte, et mettre fin à nombre de dépenses.

Le motionnaire (M. Pardee) songe-t-il que, au cours des quatre années dernières, la dépense publique a atteint, en moyenne, le chiffre de \$73,000,000, y compris tant la dépense imputable sur le compte du capital que la dépense courante, c'est-à-dire près de \$300,000,000 en quatre ans? Et, cependant, il est d'avis qu'il faut non seulement continuer à marcher dans cette voie, mais qu'il faut se livrer à ces prodigalités, à ces dépenses injustifiables que nous avons signalées à l'attention de la Chambre, la session dernière.

Mon honorable collègue a fait allusion au tarif, et le ministre des Finances lui-même, dans une harangue qu'il a dernièrement prononcée à Montréal, s'est exprimé à cet égard d'une façon assez peu précise. Il a semblé se plaindre, à l'instar du député de Lambton, des embarras créés au Gouvernement tant par les exigences des industriels que par les revendications des cultivateurs. Eh bien! j'ai pris note des revendications formulées par les cultivateurs, et dont le texte a récemment paru dans le journal le "Globe", de Toronto, et je constate que le texte de ces revendications est précisément similaire au texte même des résolutions adoptées par les députés de la droite, au cours du congrès tenu à Ottawa en 1893 et aux observations présentées mainte et mainte fois par ces messieurs à la tribune populaire. Si je ne me trompe, l'honora-ble député qui a appuyé l'adresse a fait allusion au chiffre de la taxation. Les cultivateurs déclarent que le chiffre des droits de douane dont sont frappées les marchandises imposables a été relevé à 21 pour 100 en 1879, à 26 pour 100 en 1882 et qu'aujourd'hui il est de  $27\frac{1}{2}$  pour 100. Voici le vœu qu'ils expriment, à la fin du document en question:

Nous demandons donc que, dans la prochaine réforme fiscale, on élimine complètement le principe du protectionisme.

Qui a donc appris à ces cultivateurs à formuler ces demandes? Inutile de revenir sur des citations mainte et mainte fois présentées à cette Chambre, notamment par le ministre de l'Industrie et du Commerce (sir Richard Cartwright) en 1902, alors qu'il occupait le fauteuil où siège aujourd'hui le ministre des Finances (M. Fielding). C'est dans cette circonstance, on se le rappelle, que se tournant vers le premier ministre il lui fit la leçon en lui citant les propres paroles qu'il avait prononcées à Winnipeg en 1894. Inutile de revenir sur ces citations. Le texte de ces paroles figure dans le compte rendu des débats de 1902. Ce serait peine